



MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Rue du Four – 95830 FREMECOURT
Tél : 01-34-66-62-84
Mail : mairiefremecourt@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 juillet 2021

Sous la présidence de BALAN Stéphane, Maire de Frémécourt.

Membres présents : GILLES José, BAHRI Joëlle, BOURRAT Marie-Pierre, LEGRAND Sylvain, MARTEAU Daniel, VIGNON Richard, ZAMIA Eric, ELICHABE Sandrine, CROCHARD Bruno, RIMBERT Gwénaëlle, CASTELLARNAU Sandrine.

Absents excusés : ROSIER Claude-Bernard, procuration à LEGRAND Sylvain ; BOUDJLAL Marie-Line, procuration à ELICHABE Sandrine ; JOLY Philippe, procuration à MARTEAU Daniel.

Secrétaire de séance : CASTELLARNAU Sandrine

La séance est ouverte à 20 h 35

Lecture est faite de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 avril 2021

Ce procès-verbal du 27 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

2) MODIFICATION DES STATUTS DU SMDEGTVO

Le changement de statut du SMDEGTVO (Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, Gaz et Télécommunication du Val d'Oise) signalé par M. le maire est voté à l'unanimité.

3) MODULATION DU TAUX D'EXONERATION DE TAXE FONCIERE

M. Balan expose que les constructions nouvelles sur la commune sont exonérées en partie de Taxe foncière durant 2 ans. Le taux de cette exonération doit être déterminé, entre 40 % et 90 %.

A l'unanimité, le conseil vote pour un taux d'exonération fixé à 40% de la base imposable.

4) CHANGEMENT DE MODELE DE PLAN COMPTABLE

Un changement de plan comptable est prévu au niveau de la Trésorerie par un nouveau référentiel, le M57, en remplacement de l'actuel M14. La commune doit s'aligner sur ce choix.

6 personnes s'abstiennent : MARTEAU D. ; JOLY Ph. ; RIMBERT G. ; ELICHABE S. ; BOUDJLAL M-L. ; CASTELLARNAU S. Les 9 autres personnes votent pour l'adoption de ce nouveau plan comptable.

5) ACHATS FESTIFS AU COURS DU MANDAT

M. BALAN demande la possibilité de faire des achats pour les événements festifs pendant la durée de son mandat. A l'unanimité, le conseil municipal lui donne pouvoir de réaliser tous les achats nécessaires.

6) GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL

Aurélie LIESNARD, employée pour les services de cantine et de garderie ainsi que pour l'entretien des locaux, termine son contrat fin août 2021. A l'issue de celui-ci, M. le maire propose de la passer stagiaire durant une année dans l'objectif d'être titularisée si tout se passe bien.

Bernard SIEMINSKI, remplissant la fonction d'employé polyvalent, est en période d'essai jusqu'à la fin du mois de juillet 2021. Si celle-ci est concluante, M. le maire propose de lui faire un contrat d'un an renouvelable à compter d'août 2021.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, approuve les propositions ci-dessus, et donne en outre pouvoir à M. BALAN, pour la durée du mandat, de créer ou supprimer tous postes d'employés saisonniers ou de stagiaires pour une durée allant jusqu'à trois mois.

7) EMPLACEMENTS DES AIRES DE JEUX ET DE LOISIRS

La Commission travaux a planché sur l'aménagement des aires de jeux et de loisirs. Suite à l'étude de sol globale, dix forages ont été réalisés dans

la zone retenue, entre la mare, les barrières et le terrain de basket. Les résultats de l'étude de sol ne révèlent aucune cavité et rien d'inquiétant n'est à noter. Seules quelques zones paraissent plus meubles que d'autres et moins propices à l'installation d'équipements.

Il est proposé par la Commission l'installation d'une clôture rigide de l'angle de la mare jusqu'à l'angle du terrain de tennis, qui sera aménagé en terrain de pétanque. Le terrain de basket étant conservé et agrandi pour réaliser l'aire de loisirs multisports. Une aire de jeux de 600 m² environ, grillagée, recevant les structures de jeux pour les 4-12 ans, avec deux grandes cabanes, toboggans, balançoires adaptées pour les tout-petits et les enfants de maternelle ainsi que pour les enfants de primaire et autres petits jeux, étant aménagée au milieu de l'espace disponible, en évitant les parties les plus meubles du terrain. Des allées devant également être aménagées pour faciliter l'accès aux différents espaces.

Le Conseil adopte à l'unanimité ces propositions faites par la Commission, en vue de la constitution du dossier de Contrat rural.

8) RECUPERATION PAR LA COMMUNE DE PLUSIEURS PARCELLES ABANDONNEES A LA MARETTE

Les parcelles W-180 (Marettes et voirie), W-135 (Voirie), W-128 et W-191 (Trottoirs) situées dans les résidences de la Marette et des Saules sont actuellement, selon le cadastre, des biens sans maître, suite à la dissolution fin 2004 de l'Agence Moderne ayant créé ces lotissements. Aucune dévolution de ces biens n'ayant été prévue à l'époque, la commune souhaite récupérer officiellement ces parcelles en déshérence dont elle assure de fait l'entretien.

Le Conseil autorise M. le maire à engager les procédures nécessaires à cela auprès des impôts et de la Préfecture, étant entendu que le coût de l'opération sera symbolique.

9) SIGNALÉTIQUE D'INTERET LOCAL

Concernant la signalétique d'intérêt local, Mme DALLET, interlocutrice du PNR a été consultée. Les dépenses pour la pose de panneaux informatifs sont subventionnées par le PNR à hauteur de 70 %.

La signalétique proposée concerne le bas de la rue de Cléry avec la pose d'un panneau indiquant la mairie, le parking, l'aire de jeux, la salle des fêtes et le restaurant. D'autres panneaux seront installés au niveau de la mairie et de l'école pour indiquer les différents lieux importants de la commune : église, cimetière, école... Le montant de ces panneaux, pose comprise, s'élève à 6360 € TTC dont 30 % à la charge de la commune.

Ce projet est voté à l'unanimité.

10) QUESTIONS DIVERSES

a) Sente de Trécon

L'écoulement des eaux de pluie au niveau du Clos du lavoir, dans la sente de Trécon, ravine le terrain adjacent qui menace de s'affaisser. L'idée de buses pour remédier au problème est évoquée. La Commission travaux se rendra sur place pour étudier une solution, le jeudi 15 juillet prochain.

b) Sente SR30

Concernant la réhabilitation de la sente N°30, le géomètre est venu border le tracé approuvé avec Mme DUFOUR et M. et Mme MODANESE. Le Procès-verbal de bornage n'a toutefois pas encore été signé car il va falloir procéder à un échange de parcelles devant notaire pour officialiser ce tracé qui diffère légèrement du tracé originel. Les opérations nécessaires seront poursuivies après les vacances, conformément à la délibération prise en novembre dernier.

c) Ecole

Elisabeth DARONDEAU sera nommée ATSEM à compter du 01/09/2021 et jusqu'au 31/08/2022, en remplacement de Faustine DUCATILLON, qui n'a pas souhaité poursuivre. Des tableaux blancs ont été achetés ; pour la classe de Mme DEBELLEMANIERE, qui comptera les cinq niveaux de primaire, deux tableaux dépliant seront posés et un tableau simple pour la classe de maternelle de Mme COLLOMB. Un souffleur sèche-main sera installé, et quelques petits travaux réalisés durant les vacances d'été.

Une aide financière via une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 70 % est envisagée pour changer le toit du hangar situé dans la cour de l'école, qui est très abîmé.

d) Frelons

En cas de nids de frelons, il convient de contacter la Communauté de communes CCVC.

e) Contrat Rural

Le projet de Contrat Rural prend à nouveau du retard. Les entreprises ne répondent pas aux appels d'offre en ce moment et les plans de l'aire de jeux n'ont toujours pas été dressés par le prestataire qui est débordé. Le dépôt du dossier devrait pouvoir se faire en décembre pour passer en Commission régionale en mars 2022.

f) Activité de Self-défense

R. VIGNON propose d'organiser des cours de self-défense tous publics. Le Conseil lui suggère de se rapprocher pour cela de l'association « Frémécourt-Loisirs ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.